

CGT FINANCES PUBLIQUES – MONTREUIL
CEN 26, 27, 28 janvier 2021
en visio
RELEVÉS DE DÉCISIONS

SEANCE 26 janvier *matin et début après-midi*

Objet : revendicatif (*rapport introductif revendicatif en page 8,9,10*)

Présence : 44

Présence invitée : Fédé D FICHTEN / CFC ALAIN KAC & ROBERTO GONCALVES

Synthèse & décisions

La situation internationale est marquée par les élections américaines qui ont enfin abouti au départ de Donald Trump. Toutefois, l'arrivée de Joe Biden ne doit pas masquer que son programme reste caractérisé par des idées économiques et sociales libérales.

COVID : le vaccin reste réservé aux pays les plus avancés de nombreux pays n'y ont pas accès ou de façon limitée. C'est une conséquence immédiate d'un transfert au privé des activités de santé.

France : le gouvernement poursuit sa politique de sécurité avec le vote des lois « de sécurité globale » et « contre le séparatisme ». En parallèle, il procède à la fusion et au développement par décret de plusieurs fichiers de police avec des risques forts d'atteinte aux libertés fondamentales. La suspension de la loi sur les retraite ne doit pas faire oublier qu'il en profite pour accélérer le démantèlement des services publics.

Pour les fonctionnaires, l'ordonnance prévoyant la prise en charge des frais de complémentaire santé a été présenté. La CGT s'est abstenue lors des consultations préalables : cette ordonnance risque de remettre en cause le régime plus favorable existant dans la fonction publique hospitalière. Un débat sur la protection sociale doit être initié à tous les niveaux de la CGT, en particulier sur la distribution des rôles entre mutuelles et sécurité sociale.

En ce qui concerne la pandémie, le gouvernement démontre un peu plus son incompétence.

La CGT, la FSU, Solidaires, la FIDL, le MNL, l'UNEF et l'UNL appellent à une grève interprofessionnelle, le 4 février.

En outre, la CGT Santé Sociaux appelle à une grève le 21 janvier. Une grève est aussi prévue le 26 janvier à l'Education nationale.

Ministère : les OS (fédérations) demandent une audience à B. Le Maire depuis un an. Celui-ci souhaite les convoquer dans les prochains jours mais ne communique pas d'ordre du jour ni sur le format de la réunion (conférence audio, visio ou présentiel). La présence de la CGT est à discuter.

DGFIP : La mise en œuvre du NRP se poursuit malgré la crise. On compte la fermeture définitive d'environ 300 sites le 1^{er} janvier 2021. Cette réforme reste rejetée par une grande majorité des personnels.

Une action DGFIP est envisagée par l'intersyndicale dans la seconde quinzaine de mars ainsi que l'organisation d'une HMI en visio-conférence avec les 4 secrétaires généraux des syndicats de la DGFIP sur une date à définir au cours du mois de février.

Un CTR est prévu prochainement. Celui-ci ne traite pas du NRP mais doit discuter du protocole télétravail.

En raison de son objet et de l'importance de ce thème dans la situation actuelle, la CGT envisage de siéger.

La campagne des entretiens professionnels débute bientôt, la CEN doit se prononcer sur un éventuel boycott.

Vie syndicale : la mise à disposition de l'outil ZOOM rencontre un grand succès auprès des sections.

Au cours des débats, les différentes propositions sont approuvées. D'autres points sont soulevés.

Le fonctionnement relatif au fonds de solidarité est aussi évoqué avec une inquiétude certaine en raison des modalités de mise en œuvre. Très peu, voire aucun contrôle, n'est effectué sur les demandes et les destinataires. Ces opérations et leur manque de cadrage (positions changeante de la DG) laisse présager de

nombreuses irrégularités avec un risque de fraude avéré. De plus, l'appel à des agents, en particulier du contrôle fiscal, désorganise un peu plus cette mission.

Le moral des agents est particulièrement inquiétant en raison de la pandémie mais aussi de la poursuite des projets de la direction et du gouvernement (NRP, transformation de la fonction publique). Malgré le confinement, de nombreux agents réalisent que de nombreux droits ont été perdus.

Cette morosité existe aussi dans les écoles où le confinement interdit tout contact entre stagiaires. Malgré cette situation, aucun allègement des programmes n'est effectué. Certains stagiaires décrochent. Sur l'interpellation du BN, la direction a confirmé les difficultés. La CGT revendique une libération de 3 demi-journées pour permettre le travail personnel. L'administration envisage de contacter les stagiaires individuellement pour connaître leurs difficultés. En revanche, pas de réponse sur les demandes de validation automatique de la scolarité ou de la réalisation des stages pratiques au plus près des intérêts des stagiaires.

Sur le NRP, la mobilisation des collègues n'empêche pas les directions locales d'avancer. En revanche, il semble que l'intervention des élus locaux, quand elle est coordonnée, aboutit à certains résultats.

Sur le télétravail, de nombreuses anomalies sont constatées sur le terrain : télétravail imposé à certains agents, refusé à d'autres, bascule des communications sur les téléphones personnels,... Le taux de télétravailleurs à la DGFIP est un des plus faibles de la fonction publique. La direction en a conscience et a décidé de hausser le ton vis-à-vis des directions locales. Il est aussi nécessaire de faire la différence entre télétravail et travail confiné. Un collectif sur ce thème doit se mettre en place rapidement.

Les sections qui font face à des difficultés avec leur direction et qui souhaitent une intervention auprès du DG doivent le signaler par mail au BN. Ce mail peut être une demande explicite ou un simple copier/coller de la partie du rapport ou du compte rendu qui traite du problème. En revanche, la communication d'un compte rendu de réunion ne permet pas de prendre en compte la demande.

Synthèse :

- Rappel au section de la procédure pour demander l'intervention auprès de la DG ;
- Le syndicat se prononce pour participer à la réunion avec B. Lemaire ;
- Organisation d'une HMI nationale avec présence des SG (mandat pour l'intersyndicale) ;
- Participation à une journée d'action DGFIP (mandat pour l'intersyndicale) ;
- Accord de principe pour initier ou participer à toute action compatible avec nos revendications ;
- Boycott possible et accompagnement des collègues dans le cadre de l'entretien professionnel ;
- Initier une campagne de recours massif contre les CREP et accompagnement (modèles, rappel procédure, points à surveiller,...) ;
- Contacter la presse au sujet des difficultés et problèmes liés au fonds de solidarité ;
- Rédiger un tract spécifique pour la mobilisation du samedi 30 janvier pour le retrait de la loi de sécurité globale.

Vote : **POUR 42** ; CONTRE 0 ; ABST 0

SEANCE 26 janvier *fin après-midi*

Objet : orga du bureau national

Présence : 42

Présence invitée : Fédé L PERIN / CFC *ALAIN KAC & ROBERTO GONCALVES*

3 membres du Bureau National vont prochainement faire valoir leur droit à la retraite et doivent être remplacés. Il s'agit de Patrick SARRABAYROUSE (30/6/21), Pascal FUSIL (01/4/22), Hélène GUERRA (après l'été 2022).

Il est proposé, outre le remplacement des camarades partants, de renforcer l'effectif du Bureau national d'un membre et de le porter à 13 personnes au lieu de 12 actuellement. Les statuts en prévoient 14.

4 Candidatures sont proposées : Sylvain BERNARDEAU en remplacement de Pascal F, Fred SCALBERT en remplacement de Patrick S, Fabien DAMPENON en remplacement de Hélène G, tous membres de la CEN et

Cécile MAZAUD qui siègent à la CE fédérale, comme collaboratrice sur la partie notamment des droits et garanties, et surtout missions SIE/SIP, Accueil, télétravail.

Leur désignation anticipée permettra d'ores et déjà leur intégration progressive aux travaux du BN.

Ils seront détachés au BN officiellement le 1^{er} septembre 2021, à l'exception de Fabien Dampenon qui sera détaché en septembre 2022.

Tout en reconnaissant les compétences des personnes retenues, des camarades auraient souhaité un appel à candidature clair pour éviter la suspicion de clientélisme.

Les besoins étaient connus depuis le dernier congrès, et rappelés en CEN régulièrement, et des candidatures spontanées ont été déposées, qui ne rendaient plus nécessaire cet appel à postuler, qui n'est d'ailleurs pas la méthode habituelle.

D'autres ont regretté le manque de parité avec le recrutement de 3 hommes pour une seule femme, mais correspond aux difficultés déjà rencontrées pour les candidatures à la CEN.

Après débat, la validation de l'intégration des 4 camarades au BN est soumise au vote :

D'abord pour les trois membres de la CEN

Vote : **POUR 38** ; CONTRE 00 ; ABST 3 ; NPPV 1

Puis pour Cécile MAZAUD

Vote : **POUR 36** ; CONTRE 1 ; ABST 5

SEANCE 27 janvier *matin*

Objet : droits et garanties

Présence : 45

Présence invitée : CFC ALAIN KAC & ROBERTO GONCALVES

élu-e-s nationaux : Olivier BOUTARIN (techniques), Pierre-Jean LANGUE (A), Nadia DJIAB (B), Thierry DUCASSE (Géos)

Introduction BN

La disparition des CAP entraîne la disparition des documents préparatoires.

Certains mouvements hors tableaux sont faits sans que les autres OS soient informés par la DG.

Comment communique-t-on avec les syndiqués et les collègues

Création d'un espace partagé sur le serveur CGT

Travail avec les élus en CAP locale (un relais à trouver avec les sections)

Mise en place d'une audio régulière avec les sections

Création d'un tableau des actes de gestion en direction des sections

Création d'un tableur recensant les informations.

Éléments des débats

Il n'y a plus d'article 15 ni de frais de déplacement du fait qu'il n'y a plus d'instances ;

Problématique des agents techniques qui est la même que pour les autres CAP. Il y a besoin d'un relais dans les sections ;

CAP Géomètres : ne faut-il pas démissionner dans la mesure où les élus ne servent plus à rien ;

Ne pas hésiter à aller au TA et donc développer notre formation juridique ;

Idée de harceler les directions sur un maximum de dossiers ;

Quantifier le coût en droits syndicaux et en trésorerie du rôle des élus nationaux depuis que les CAP ont disparu ;

S'appuyer sur les élus dans les sections, qui n'ont plus d'activité institutionnelle ;

Au niveau national, les sollicitations sont très nombreuses depuis la disparition des CAP ;

Pas aux élus de sélectionner les dossiers prioritaires ;

Peut-on boycotter le GT règle de gestion en dénonçant l'illusion de dialogue social et aller discuter de

quelques dossiers de mutation dans des réunions informelles à laquelle participe des OS non représentatives ;

Il faut que nous exprimions clairement aux agents les moyens dont nous disposons aujourd'hui, en toute transparence ;

Proposition que la CEN donne mandat au collectif droit et garantie augmenté d'un CAPiste de chaque corps.

Synthèse

On va continuer à revendiquer le rétablissement des CAP

Pas d'opposition majeure exprimées aux propositions faites en introduction

Trouver un référent par corps dans chaque section

Saisir la CADA si besoin

Réunion régulière de tous les CAPistes en tenant compte de la taille des corps

Création d'un collectif droits et garantie agrémenté d'un représentant de chaque CAP pour travailler sur les actes de gestion et le calendrier.

Formation des camarades

Affiner notre bagage juridique pour pouvoir batailler également sur ce terrain-là.

Questions mises au vote de la CEN :

La CEN décide de mettre en place les méthodes de travail suivantes pour les élus :

- création d'un espace partagé sur le serveur CGT,
- recherche d'un référent par corps dans nos sections,
- mise en place d'une réunion visio régulière avec ce référent,
- mise en place d'une réunion visio régulière avec les sections,
- réactiver le lien CAPL/CAPN,
- création d'un tableau EXCEL qui puisse être utilisé par tous et qui permettrait un suivi avec les sections,
- création d'un pôle Droits et Garanties élargi (avec élus CAPN entre autres) pour établir une méthode de travail et un calendrier, en concertation avec le pôle juridique.
- mobilisation des collègues par l'intermédiaire des élus.

Vote : **POUR 43** ; CONTRE 0 ; ABST 2

Nous continuerons à défendre toutes les situations individuelles qui nous sont signalées, malgré l'absence des CAP.

Vote : **POUR 39** ; CONTRE 0 ; ABST 6

La CGT ne refuse pas, par principe, de participer aux réunions informelles proposées par la DG, où les OS non représentatives sont conviées, sur la base de nos revendications et de la défense individuelle des agents dans un cadre collectif.

Dans ce cadre, nous défendrons tous nos dossiers.

Un point d'étape sera fait lors du Conseil National.

Vote : **POUR 30** ; CONTRE 3 ; ABST 12

SEANCE 27 janvier après-midi

Objet : droits syndicaux sections

Présence : 45

Présence invitée : CFC *ALAIN KAC & ROBERTO GONCALVES*

En préambule il est indiqué que la DG nous signale au titre des consommations de CTS par les sections de la CGT FiP un dépassement d'enveloppe pour 23 sections.

Les sections concernées par un dépassement important / sup à 20 / ont toutes été contactées par le BN

La DG refuse toujours de nous fournir un état plus complet incluant les CTS non consommés par les sections, argumentant sur le fait que nous devrions savoir qu'elle est réellement cette consommation. C'est effectivement ce qui devrait être si toutes les sections tenaient véritablement un état (à minima pour chaque CE) des droits consommés par les camarades au sein d'une section. Si beaucoup de nos sections suivent très régulièrement l'état des droits consommés, c'est encore insuffisant dans un contexte de baisse continue de l'enveloppe globale des droits syndicaux.

Si, à cause de la pandémie notre syndicat est en situation de « rendre » énormément de droits à l'administration, nous pouvons espérer que celle-ci sera très bientôt derrière nous et nous aurons besoin de tous nos droits, notamment en 2022, année où la baisse sera la plus importante.

A titre d'information complémentaire il est précisé qu'à la demande du BN de lui communiquer les consommations enregistrées par les sections, ce sont 73 réponses reçues (sur 129) et que 66 sections utilisent totalement ou partiellement le tableur mis à leur disposition par la CEN et 9 utilisent un autre tableur. Les autres sections ne répondent pas ou indiquent leurs éléments uniquement par mail écrit.

La CEN a donné pour mission à un collectif dédié de réfléchir en vue d'éclairer sa réflexion, ses échanges et de formuler des propositions.

Dès 2021 et surtout en 2022, le syndicat va en effet subir une réduction très importante du volume des droits syndicaux due à la disparition de droits dérogatoires.

En premier lieu, le collectif considère que la clé actuelle n'est plus pertinente, notamment au regard du critère « nombre de sites ». Ainsi ce critère impose une mise à jour annualisée par nos sections, ce qui s'avère compliqué au regard du taux de réponse et des restructurations de services permanentes. En outre, il existe une réelle différence pour ce critère entre les sections dites classiques et celles à réseau déconcentré (DISI, DIRCO...).

Le collectif propose également que, au-delà de la clé, soit constituée chaque année une double réserve de 10 % :

- “politique” pour soutenir des sections en lutte et dans le besoin de droits supplémentaires, y compris au-delà de l'attribution normale de la clé de répartition
- “technique” pour compenser les effets négatifs pouvant être causés par la modification de la clé.

Et de reconduire le principe de primo-attribution à 80 % des droits attribués par la clé, sachant que, comme toujours, des compléments pourront intervenir tout au long de l'année.

En outre, concernant l'attribution des droits pour 2021, l'enveloppe aux sections est de 78 Équivalent Temps Plein, soit 35902 cts.

Pour les motifs invoqués plus haut, le collectif propose pour chaque section la primo attribution suivante : (reconduction de la clé 2020 moins 10 %) X 80 %

Enfin le collectif propose à la CEN de valider le principe d'une réflexion élargie avec les sections à l'occasion du prochain conseil national, et pourquoi pas dans le cadre d'un atelier dédié

Suite au débat, les propositions suivantes sont donc soumises au vote :

- clé à 3 critères avec 3 tiers égaux (nombre de syndiqués, nombre d'agents et résultats aux élections) :

Vote : **POUR 23** ; CONTRE 10 ; ABST 8

- constitution systématique d'une réserve à objectif double de 10 % :

Vote : **POUR 40** ; CONTRE 0 ; ABST 1

- primo attribution de 80 % de la clé :

Vote : **POUR 40** ; CONTRE 0 ; ABST 1

- attribution des droits aux sections pour 2021 :

Vote : **POUR 39** ; CONTRE 0 ; ABST 2

- réflexion élargie aux sections à l'occasion du prochain conseil national :

Vote : **POUR 38** ; CONTRE 0 ; ABST 3

En conclusion, le collectif pérennisé aura donc à poursuivre ses travaux afin de préparer l'avenir et anticiper la perte des droits prévue dès 2022.

Il devra également intégrer à sa réflexion les enjeux que constituent les prochaines élections professionnelles de 2022.

SEANCE 28 janvier *matin*

Objet : Orga Vie Syndicale / Polfi

Présence : 42

Présence invitée : CFC *ALAIN KAC & ISABELLE DUCHEMIN*

ORGA FNI

point d'info n'appelant pas de votes :

- FNI 2019 au 21 janvier 2021 = 9525, soit -207 par rapport à 2018
- FNI 2020 à la même date = 6624

Il est acté que la CEN souhaite un état chaque fin de mois.

rapport introductif page 11.

POLFI

point d'étape n'appelant pas de vote.

Tableau page 12

SEANCE 28 janvier *après-midi*

Objet : préparat° du conseil national du syndicat

Présence : 42

Présence invitée : CFC *ALAIN KAC & ISABELLE DUCHEMIN*

Relevé de décisions sur « Préparation Conseil National »

- Mettre tous les chiffres en lettre

adopté à l'unanimité

- Modification du titre de la partie I en mettant « action revendicative du syndicat »

adopté à l'unanimité

- Amendement (bas page 1) ajout : Suspendues, pour certaines depuis le 1er confinement, **et c'est à mettre au crédit des mobilisations**, elles sont pourtant toujours d'actualité pour les gouvernants.

adopté à l'unanimité

- Amendement (Page 3) ajout : La grève du 16 septembre 2019, avec un taux de 36 %, fut une réussite, tant sur les taux de grève que sur les diverses mobilisations des agents et élus et les couvertures médiatiques. **Dans plus d'une dizaine de départements, les agents réunis en assemblées générales, à notre initiative conformément au mandat du congrès, ont décidé de reconduire la grève.**

Cette reconduction n'a pas pu être généralisée sur tout le territoire

adopté à l'unanimité

- Suppression page 5 : « Ces outils et ces méthodes deviendront pérennes et resteront utiles à l'activité syndicale, car elles facilitent la participation de camarades au collectif en évitant certaines contraintes de transports, frais, etc. »

Vote : **POUR 16** ; CONTRE 13 ; ABST 9

- Dans B) Lutte contre la réforme des retraites, page 3, :

« Ce fut malheureusement, par contre, la fin de l'unité syndicale forte à la DGFIP, qui a commencé à être entravée à cette même période, et pas uniquement s'agissant de la lutte contre la réforme des retraites. »

Déplacement avant le B) et la phrase « Ces luttes n'ont pas... la réforme des retraites »

ET reformulation sera refait par BN

adopté à l'unanimité

- Page 5, « syndiqué et syndicalisation » :

« Cette année de crise sanitaire, en raison de l'absence des collègues dans les services ou de l'impossibilité pour les militants d'aller à leur contact, »

Reformulation par « *Cette année de crise sanitaire, en raison de l'absence des collègues dans les services ou des difficultés, voir l'impossibilité pour les militants d'aller à leur contact, »*

adopté à l'unanimité

- page 1, modification de « Ce rapport d'activité pour le conseil national fait un point d'étape... » par « Ce rapport d'activité pour le conseil national a pour objectif de faire... »
- page 1, modification de « Alors que l'État a pour raison d'être... » par

« Alors que l'État devrait avoir pour raison d'être... »

adopté à l'unanimité

Vote global sur le rapport d'activité amendé : adopté à une unanimité

Rapport introductif CEN des 26, 27 et 28 janvier 2021

International :

Elections américaines : S'il ne s'agit pas entre nous de se féliciter de l'investiture de Joe Biden à la maison blanche, même si les 1^{ers} décrets signés sur l'immigration, la pauvreté et le climat sont encourageants, nous pouvons nous féliciter du départ de Donald Trump.

Son départ ne règlera pas tout, bien sûr, car les trumpistes perdurent et il avait récolté encore plus de voix aux élections.

L'envahissement du Capitole par des groupes d'extrêmes droite est à l'image de son mandat et de la haine qu'il a insufflée.

Brexit : Le 31 décembre l'Europe a connu la fermeture d'une frontière, ce qui est une première dans son histoire. Cette fermeture aura de nombreuses conséquences, pour la population anglaise et européenne, pour nos collègues douaniers également, et encore plus dramatique, aura de graves conséquences pour les migrants.

Vaccins : Des vaccins commencent à être homologués et de nombreux pays ont commencé leur campagne de vaccination. Mais ces vaccins, qui auraient dû être un bien commun pour l'humanité, sont devenus la propriété des pays riches. 90 % des vaccins ont été commandés et achetés par les 11 pays les plus riches !

En France :

À l'instar des masques, des tests, ou comment être encore plus ridicules, la France a encore fait la démonstration de l'incompétence de son gouvernement.

Début janvier, alors que se décomptaient les dizaines, centaines de milliers de vaccins administrés chez nos voisins européens, la France avait vacciné Mauricette !

Si ces vaccins constituent le seul moyen de sortir de la crise sanitaire, la France y restera encore de longs mois, voire années.

Loi sécurité globale :

La CGT a largement appelé et s'est mobilisée ces derniers mois et semaines pour le retrait de la loi de sécurité globale. Cette loi, menace pour nos libertés collectives et individuelles, doit être combattue. Mais, alors même que depuis plusieurs semaines, syndicats, associations et des dizaines de milliers de manifestants dénoncent la loi Sécurité globale et ses mesures liberticides, le gouvernement poursuit sa dérive autoritaire.

En catimini, le ministère de l'Intérieur a signé 3 décrets modifiant le code de la sécurité intérieure, élargissant ainsi les critères de fichage des citoyens par la police. Les 2 fichiers relatifs à la prévention des atteintes à la sécurité publique (police et gendarmerie) et le fichier qui sert de base aux enquêtes administratives (ex accès à certaines professions) sont donc modifiés en profondeur.

Ces décrets permettent aux autorités de collecter, conserver et traiter les données non plus seulement en fonction de « l'activité » mais, désormais, aussi en raison de « l'opinion politique », de « l'appartenance syndicale » ou bien encore des « convictions philosophiques ou religieuses ». On saisit donc rapidement la dangerosité de ce glissement.

De même, si, au départ, ces fichiers concernaient les personnes susceptibles de « prendre part à des activités terroristes », désormais, ces décrets visent aussi les atteintes à « l'intégrité du territoire ou des institutions de la République, ainsi qu'à la sûreté de l'État ». Autant dire que ces notions peuvent être sujettes à des interprétations très différentes et que nombres de militants, de manifestants, pourraient se retrouver fichés à leur tour.

Cerise sur le gâteau s'il en fallait une, ces fichages nous concernent certes particulièrement en tant que militants, mais aussi et surtout en tant que fonctionnaires. En effet, ces fichages pourront être consultés par les administrations ! Autant dire que les compétences des candidats aux concours de la fonction publiques ne seront plus l'unique critère de recrutement !

Appel unitaire et interprofessionnel du 4 février prochain : La crise actuelle n'est plus uniquement sanitaire, elle est économique, sociale... et psychologique. Les organisations CGT, FSU, Solidaires, UNEF, UNL, MNL,

FIDL se sont réunies en intersyndicale en fin d'année 2020, marquée par la pandémie et ses conséquences sanitaires, économiques et sociales. Celles-ci sont aggravées par des décisions gouvernementales désastreuses pour le monde du travail et la jeunesse. Il est décidé d'impulser un processus de mobilisations et d'initiatives tout au long du mois de janvier et début février pour la préservation et le développement de l'emploi et des services publics, contre la précarité.

Ce processus s'appuiera sur les mobilisations professionnelles déjà programmées, à l'instar des appels de la santé le 21 janvier, de l'éducation nationale le 26, de l'énergie le 28, engagées également pour la défense et le développement du service public. Elles appellent à une journée de grève et de mobilisations interprofessionnelles le 4 février. Notre syndicat a décidé d'appeler à la grève dans ce cadre, Solidaires Finances Publiques également et un appel commun a été publié.

Fonction Publique :

La CGT fonction publique (3 versants) a lancé la Campagne 10 % le 10 décembre en présence de Philippe Martinez lors d'une conférence de presse. Cette campagne, relayée sur le site du syndicat, a vocation à être popularisée dans toute la fonction publique.

La Protection sociale complémentaire – PSC – a fait l'objet d'une ordonnance proposant la prise en charge de l'employeur à hauteur de 50 %. Le BN du syndicat a pris position sur ce sujet et a adressé à l'ufse sa position :

Le bureau national de la CGT Finances Publiques s'est réuni le 14 janvier 2021, le point sur le projet d'ordonnance devant porter sur la participation financière des employeurs publics et les modalités d'adhésion des personnels aux systèmes de Protection Sociale Complémentaire.

Il ressort de nos débats que, même s'il convient de rester prudents sur les réelles intentions du gouvernement, de nombreux points essentiels devant être éclaircis et approfondis, le syndicat national CGT Finances Publiques se prononce pour que la CGT Fonction publique vote pour l'ordonnance qui sera présentée au conseil commun.

Elle demande qu'une plateforme revendicative soit élaborée et mise en débat dans toutes les organisations CGT FP, qu'un groupe permanent soit créé et que chaque réunion, rencontre avec l'administration ou en interne CGT, fasse l'objet d'une information rapide et la plus large possible.

La CGT s'est finalement abstenue, surtout du fait de l'opposition de la CGT Santé.

Les organisations syndicales de la fonction publique envisagent une journée de grève la semaine du 15 au 19 mars.

Finances :

Les attaques continuent au ministère sur les emplois, les droits et garanties des agents, sur les missions, etc. Alors que depuis plus d'un an une entrevue avec le Ministre est demandée sans succès, il serait question aujourd'hui d'une convocation des OS par B Lemaire. Sans en connaître l'objet à ce stade, la question est posée dans nos débats de s'y rendre ou non. Mais probablement que ? Interviendra dans le débat pour donner l'avis et la position de la Fédé. Par contre il est à savoir que nous serions les seuls à ne pas nous y rendre.

DGFIP :

Au 1^{er} janvier de cette année la mise en œuvre du NRP a commencé concrètement pour les agents avec plus de 300 fermetures de sites.

Nous avons pu voir sur le territoire quelques mobilisations symboliques, preuve que les agents et militants rejettent toujours cette réforme et luttent contre l'éloignement des services publics de la DGFIP.

C'est dans ce contexte que le syndicat a donc décidé d'appeler à la grève le 4 février prochain.

La mobilisation reste difficile avec les contraintes sanitaires. Pour autant, la CGT a porté auprès de l'intersyndicale la décision de notre dernière CEN et a poussé pour l'organisation d'une journée de grève DGFIP au 1^{er} trimestre 2021.

L'intersyndicale a discuté de la stratégie pour ce 1^{er} trimestre. Plusieurs pistes ont été débattues :

— carte de vœux à envoyer au DG. Proposition de Solidaires, la CGT n'était pas convaincue mais ne s'y est

pas opposée sur le principe du compromis inter os. Les sections et les agents feront le choix de s'en emparer ou non.

— perspective d'une journée de grève DGFIP fin mars (campagne IR pour Solidaires), mais depuis nous avons pris connaissance de la journée fonction publique. Il est donc important dans nos débats de se positionner sur ces perspectives. La prochaine inter OS a lieu vendredi matin.

— en vue de ces mobilisations, mais aussi afin d'utiliser tous les moyens dont nous disposons pour communiquer auprès des agents, ont été évoquées : une vidéo des 4 SG et une HMI nationale en visio des 4 SG.

Au niveau du dialogue social, au regard de nos dernières décisions de CEN, nous siégerons au prochain CTR le 1^{er} février. En termes de communication, il aurait été difficile de justifier notre absence au vu des sujets à l'ODJ, comme le télétravail ou encore le plan égalité femmes hommes.

Concernant les actes de gestion, les entretiens d'évaluation commencent aujourd'hui. La CGT a toujours accompagné les agents en cas de boycott. Pour autant il s'agira aujourd'hui de nous prononcer si notre syndicat appelle clairement au boycott de l'entretien pro.

Vie syndicale :

Comme nous l'avons décidé, il est important de revenir à chaque CEN sur la vie syndicale de notre syndicat. L'abonnement Zoom connaît un succès grandissant auprès des sections, pas un jour ne se déroule sans au moins l'ouverture d'une session. Cela augure a minima de la reprise des instances internes en distanciel. En tant que chargés de territoires il serait intéressant d'avoir vos remontées sur la tenue des CR, des difficultés des sections, etc.

Un point sera fait durant la CEN sur les versements de cotisations.

Intro ORGA

FNI 2017 ➡ 2020

Il est rappelé que les chiffres présentés sont issus des validations de reversements correspondants aux collectes Cogitiel et aux bordereaux de reversements adressés au BN en accompagnement.

Pour l'année 2019 et sauf extrême reversement tardif à la marge, on peut considérer l'année comme complète, accusant un différentiel de -207 FNI sur 2018.

S'agissant de 2020 et considérant les conséquences de la pandémie sur nos reversements, le retard constaté peut s'expliquer, mais nous comptons sur l'ensemble des acteurs en charge pour en améliorer les restitutions.

ADHESIONS

Nos adhésions se présentent sous 2 formes :

- *le bulletin d'adhésion*
- *la demande de contact*

Le bulletin

Il est généralement rempli par le collègue et transmis à la section (trésor et/ou orga) via l'un de ses militants. Ceux qui apparaissent sur la liste sont ceux dont la copie nous a été envoyée comme cela est normalement prévu mais qui n'est fait que par quelques sections. Si ils sont dans cette liste avec la mention BA en bout de ligne, c'est que le bulletin dont nous reçu la copie n'a pas encore été portée au Cogitiel.

La demande de contact

Elle se fait le plus souvent par le biais du site national et donc reçue par le BN (pôle communication) qui le fait systématiquement suivre à la section concernée afin de valider concrètement la demande.

Les demandes (78) portées sur la liste n'ont pas encore été portées au Cogitiel.

Il est rappelé que pour être validée une adhésion doit être portée au Cogitiel et accompagnée d'un règlement de cotisation (même partiel).

De fait ces bulletins ou demandes de contact non Cogitiélisés n'existent pas.

REALISATION DU BUDGET AU 31 12 2020

CHARGES		prev 2020	real 2020	PRODUITS	Prev 2020	Réal 2020
6043	Presse CALENDRIERS	35 000,00	22 329,70			
6041	presse ENFIP	8 000,00	910,39			
6045	presse guides	0,00	6 911,36			
60631/32/33	Achats divers matériel infor petit mat	600,00	736,27			
60634	AFUL Charges exceptionnelles	0,00	3 233,20			
60643	Consommables Informatique.	0,00	1 534,20	COTISATIONS		
6068	Propa manif	15 000,00	9 221,54	Cotis remontées BN année N	1 300 000,00	893 774,23
60644/61811	Fournitures bureau, abonnements	3 000,00	2 723,65	(-)Reversements Cogetise	-741 000,00	-421 238,55
60680/81/82	Souscription	9 000,00	1 280,72	Cotis DOM + ENI	23 000,00	8 776,77
613502/505	Reprographie	21 000,00	41 476,42	Cotis nettes BN n	582 000,00	481 312,45
6140	Charges copro. Immeubles	14 000,00	13 326,44			
6145	Charges Montreuil (BN)	149 000,00	142 632,00	REGUL COTIS 2012 à 2014	0,00	0,00
6152	Travaux BN montreuil	1 500,00	0,00			
61561	Machine à affranchir	4 000,00	5 030,27			
61562	Maintenances (facture pour 3 ans)	1 500,00	1 876,46	Cotis remontées BN n-1 n-2	35 000,00	65 269,27
61563	Doc Up m affr		637,42			
61525	Entretien biens loués	1 000,00	1 622,89	(-)Reversements Cogetise n-1 n-2	-19 950,00	-120 602,30
61610	Assurances	2 400,00	1 760,84	Cotisations nettes n-1	15 050,00	-55 333,03
61850	Congrès national	0,00	7 316,56			
618511	Congrès divers	4 000,00	413,02			
61852	Conseil national	0,00	0,00	TOTAL COTISATIONS NETTES	597 050,00	425 979,42
61853/625132	C E N + CFC	61 000,00	24 635,96			
6215	Honoraires syndic	1 500,00	798,56			
62262	Juridique contentieux sections	1 000,00	164,33			
622600	Honoraires commissaire/pulbi J O	17 140,00	6 960,00			
6227	Honoraires notaire	0,00	0,00			
6233	foires expositions	0,00	0,00			
6237	Campagne élections	0,00	0,00			
625100	Frais de transport et hôtel BN	80 000,00	61 030,19			
625102	ENFIP	30 000,00	7 885,60			
625104	Réunions Diverses	1 000,00	0,00			
625107	A.G.+ HMI	7 000,00	433,94			
625105	reunions des élus	0,00	0,00			
625108	Collaborateurs	0,00	0,00			
625114/625115	Formation syndicale	18 000,00	2 265,84	Locations Appartements	49 000,00	50 551,97
62513/625117	Commissions, collectifs de travail	6 000,00	563,79			
62515	CAP	8 000,00	2 541,67			
62571	Frais réception	1 300,00	0,00	Souscription	31 000,00	3 566,00
6261	Affranchissements	21 000,00	23 587,79	Produits tirage copies	1 000,00	0,00
6262	Téléphone, Fax, Internet	3 000,00	2 543,60	Produit manif + dons	6 000,00	5 988,33
627	Frais financiers	500,00	438,49	SOUS TOTAL	38 000,00	9 554,33
635120/21	Impôts : IS, TF, Taxe bureaux,Red TV	32 000,00	12 047,00			
63520/21	TVA non récupérable	5 000,00	6 943,87			
655110	Reversement cotis dom fédé	0,00	0,00	UFSE Formation	4 120,00	1 936,00
6581	Frais divers de fonctionnement	500,00	220,50	Participations congrès, CN	0,00	250,00
67132	Solidarité sections	15 000,00	5 450,00	Produits financiers	4 500,00	3 216,89
623800	Dons, secours	1 300,00	0,00	Produits except / divers	10 500,00	57 235,60
671100/67180	Charges exceptionnelles	500,00	3,84	SOUS TOTAL	19 120,00	62 638,49
	Amortissements	25 000,00	16 759,40			
	Excédent			Déficit		
	Excédent à constituer	123 000,00		Déficit prévisionnel	24 570,00	
TOTAL CHARGES		727 740,00	440 247,72	TOTAL PRODUITS	727 740,00	548 724,21

Réserves à constituer	prév 2020	Résultat provisoire 2020
congres	70 000,00	108 476,49
conseil national	30 000,00	
élections	23 000,00	
Total	123 000,00	